

**COMPTE-RENDU DE**  
**LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 MAI 2013**

Nombre de Conseillers en exercice : 29  
" " présents : 21  
" " ayant donné pouvoir : 4  
" " votants : 25

Date de la convocation : 22 mai 2013

Date de l'affichage : 4 juin 2013

**PRESENTS** (à l'ouverture de la séance) : M. PERNOT, Maire ; M. BOUVET, M. MATHIEU, Mme HUMBERT, M. DUSSOUILLEZ, Mlle MARTIN, Mme BAILLY ; M. SAILLARD, Mme BAUD, Adjoints ; Mme BENOIT, M. BINDA, M. DOUARD, Mme LEDUCQ, M. ROZE, Mme SEGUIN, Mme TBATOU, M. DUPREZ, Mme GUICHARDIERE, Mme JEUNET, M. OLIVIER, Mme RAME.

**EXCUSES** : Mme BOURGEOIS (pouvoir à Mlle MARTIN) ; Mme FAIVRE (pouvoir à M. SAILLARD) ; Mme FILIPPI (pouvoir à M. BOUVET) ; M. BESSOT (pouvoir à Mme JEUNET).

**ABSENTS** : MM. BOECK, CUSENIER, GRENIER, Mlle PROST.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme JEUNET.

x x x

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 H 30 sous la présidence de M. Clément PERNOT, Maire.

---

**MAINTIEN DU SERVICE DES URGENCES AU CENTRE HOSPITALIER :**

**Rapporteur : M. PERNOT**

Compte tenu du fait que le département du Jura a déjà connu et subi une importante restriction en matière de soins médicaux apportés à la population, notamment sur le territoire Sud-Jura :

- services de maternité et de chirurgie à CHAMPAGNOLE
- services de chirurgie et d'accueil d'urgence à MOREZ et SALINS-LES-BAINS
- diminution des lits de médecine des hôpitaux locaux,

Considérant qu'il est envisagé de continuer à restreindre l'offre de soins du secteur en supprimant le service des urgences du centre hospitalier de CHAMPAGNOLE et de le remplacer par la mise en place d'un transport hélicoptéré,

Considérant qu'un transport d'évacuation par hélicoptère ne saurait remplacer un service d'accueil d'urgence sur place et garantir, en cas de difficultés météorologiques ou autres, les soins nécessaires à apporter à la population et donc à assurer sa sécurité,

Considérant la désapprobation générale suscitée par ce projet auprès de la population, des élus et des personnels hospitaliers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **exige de l'Agence Régionale de Santé :**

- le maintien en l'état du service des urgences du Centre Hospitalier de CHAMPAGNOLE et de la ligne SMUR,

- l'abandon du projet de substitution de transport hélicopté,

- et rappelle à la direction de l'Agence Régionale de Santé que toute réforme doit être menée dans le respect des personnes, de leur statut et dans un climat social apaisé.

-----

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

. Arrêté portant désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune (litige avec M. Alain COULY).

. Arrêté fixant les tarifs pour les droits d'entrée au concert du 5 avril 2013 organisé par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse.

**Renonciation au droit de préemption :**

. Propriété de la SCI "La Comtoise"  
Section AS n° 335 (78p) – 55 rue Bazinet.

. Propriété de M. Fouad EL MAHI  
Section AC n° 170 – 13 rue d'Ain.

. Propriété de Mme DUSSOUILLEZ Françoise  
Section AE n° 47 (lot 9) – rue Baronne Delort.

. Propriété de M. Jérémy GARCIA  
Section AD n° 424, 428 – 17 rue Victor Bérard.

. Propriété des Consorts TONNAIRE  
Section AD n° 82 – 47 rue Bazinet.

. Propriété de M. et Mme PERRIN Guy  
Section AS n° 207, 209, 212, 214 – Espace Mont Rivel, rue de Chevru.

. Propriété de Mme Ludivine MALEZIEUX  
Section AV n° 298 et AV n° 295 et 296 (2/3 indivis) – 39b rue Gédéon David.

. Propriété des Consorts PICAUD  
Section BD n° 163p (lot A) – 5 rue Alexandre Dumas.

-----

## **REMERCIEMENTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :**

Le Conseil Municipal prend connaissance de lettres de remerciements et de communications diverses.

---

## **AFFAIRES SOCIALES :**

### **. Bilan d'activités 2012 du Centre Communal d'Action Sociale :**

Rapporteur: M. DUSSOUILLEZ

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de M. DUSSOUILLEZ, Adjoint délégué à la Jeunesse, l'Animation et la Communication,

Prend acte du rapport d'activités du service Champs Loisirs pour l'année 2012.

---

## **JEUNESSE, ANIMATION ET COMMUNICATION :**

### **. Attribution de "bourses BAFA"**

Rapporteur : M. DUSSOUILLEZ

Deux nouvelles demandes de bourses BAFA ont été déposées :

- La première concerne Marie BULLY née le 26.09.95, élève au Lycée Friant de Poligny. S'orientant vers le métier d'éducatrice de jeunes enfants, elle souhaite passer le BAFA en vue d'acquérir une expérience d'encadrement d'enfants.

Antérieurement à sa demande de bourse, elle a effectué la première partie théorique au mois d'avril 2013.

- La deuxième provient de Marine BILA, née le 29.06.96, élève au lycée Paul Emile Victor. Ayant 17 ans en juin prochain, elle souhaite passer sa formation BAFA au cours de l'été pour découvrir le domaine de l'enfance.

Les membres de la commission, réunis le jeudi 16 mai 2013, sont favorables à l'attribution d'une bourse BAFA portant sur le financement du deuxième stage de formation pour Marie BULLY et pour l'attribution d'une bourse BAFA portant sur l'ensemble de la formation pour Marine BILA dès qu'elle aura atteint l'âge requis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'octroi des deux bourses BAFA dans les conditions précitées.

-----

. Attribution d'une "bourse projet jeunes" :

Rapporteur : M. DUSSOUILLEZ

Approuvées par le Conseil Municipal du 19 février 2009, les bourses Projets Jeunes ont pour vocation de soutenir les initiatives des jeunes dans le domaine sportif, culturel, social, humanitaire, documentaire ou environnemental.

Depuis cette date, 13 bourses ont été attribuées.

Une nouvelle demande a été déposée par Sylvain DIOLEZ, âgé de 21 ans, étudiant en 1<sup>ère</sup> année d'école d'ingénieur à l'Ecole Centrale de NANTES.

Le projet intitulé « Mission KONGOLY » regroupe 7 étudiants qui envisagent de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants du village de KONGOLY au Sénégal. Leur action prévoit l'approvisionnement en électricité, la construction de cuisinier à bois et l'aide à l'instruction des jeunes.

Le budget du projet par personne s'élève à 901,50 € comprenant 680 € de frais de transport.

Les membres de la Commission Jeunesse, Animation, Communication, réunis le jeudi 16 mai 2013, sont favorables à l'attribution d'une bourse de 700 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'octroi de cette bourse.

-----

. Contrat d'objectif jeunesse – demande de subvention :

Rapporteur : M. DUSSOUILLEZ

La Commission Jeunesse, Animation, Communication, réunie le jeudi 16 mai 2013, a pris connaissance des deux actions présentées par le service Champs Loisirs dans le cadre des Contrats d'Objectifs Jeunesse financés par l'Etat et le Conseil Général pour l'année 2013.

La première concerne l'organisation de quatre semaines de chantiers d'été, du 8 juillet au 2 août 2013, pouvant accueillir jusqu'à 100 jeunes de 16 à 19 ans qui bénéficient d'une rémunération. Encadrés par 3 animateurs, les participants effectuent divers travaux de nettoyage ou d'entretien d'espaces verts et découvrent, dans le cadre d'une formation à la citoyenneté, diverses institutions ou organismes champagnolais.

Le budget de l'opération est de 51 223 € et la demande de subvention de 4 000 €. La deuxième action est une initiative approuvée par le Conseil Municipal le 11 juillet 2011 qui consiste à octroyer une bourse pour inciter des jeunes à la formation BAFA, leur donnant la possibilité d'être recrutés pour l'encadrement des accueils de loisirs d'été organisés par la commune.

Le budget de l'opération est de 3000 € et la demande de subvention est de 1500 €

Le Conseil Municipal, a près en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les deux actions relatives au Contrat d'Objectifs Jeunesse et sollicite la Direction de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ainsi que le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention d'un montant total de 5 500 €

-----

**. Fonds Interministériel de prévention de la délinquance – demande de subvention :**

**Rapporteur : M. DUSSOUILLEZ**

La commune, dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, sollicite l'Etat pour le financement d'une action de médiation par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Cette action, présentée à la Commission Jeunesse, Animation, Communication du jeudi 16 mai 2013, prévoit la mise à disposition, par une société de sécurité, d'agents de médiation pendant les périodes de congés scolaires.

Leur mission consiste à assurer dans divers quartiers de la ville une surveillance en soirée afin de résoudre les nuisances diverses (bruit, dégradations, etc.). En fonction de la gravité des situations, des liaisons peuvent être établies entre la Police Municipale et la Gendarmerie.

L'action est financée conjointement par la commune, le "Foyer Jurassien" et l'Office Public de l'Habitat.

Le budget prévisionnel de cette action s'élève à 29 000 € et la demande de financement au FIPD est de 5 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'action présentée et sollicite les services de l'Etat pour l'attribution d'une subvention de 5000 € au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

-----

**. Bilan d'activités 2012 de Champa'Loisirs :**

**Rapporteur: M. DUSSOUILLEZ**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de M. DUSSOUILLEZ, Adjoint délégué à la Jeunesse, l'Animation et la Communication,

Prend acte du rapport d'activités du service Champa'Loisirs pour l'année 2012.

-----

## **AFFAIRES SPORTIVES :**

### **. Attribution de subventions aux associations :**

Rapporteur : Mme BAILLY

Chaque année, le Conseil Municipal se prononce sur les subventions attribuées aux associations sportives.

Les membres de la commission des affaires sportives, réunis le 27 février dernier, proposent l'attribution des subventions suivantes :

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ÉVÉNEMENTIELLES**

- Tour du Jura Organisation: dans le cadre de la préparation du 4<sup>ème</sup> Marathon Relais de CHAMPAGNOLE qui se déroulera le samedi 7 septembre 2013 : proposition d'une subvention événementielle de 400 euros.

- Amicale Boule : dans le cadre de l'organisation du Grand Prix de la Ville qui s'est tenu le dimanche 24 mars : proposition d'une subvention événementielle de 400 euros.

- Carreau Champagnolais : dans le cadre de l'organisation des championnats du Jura de triplète provençale qui se sont tenus le dimanche 24 mars. : proposition d'une subvention événementielle de 400 euros.

- Association Cycliste Champagnolaise : dans le cadre de la préparation de l'édition 2013 du Grand Prix cycliste qui se déroulera à CHAMPAGNOLE au mois de juillet. : proposition d'une subvention événementielle de 1400 euros.

### **SUBVENTIONS AUX CLUBS DE COMPETITION ET DE LOISIRS :**

#### **Clubs de compétition**

	Subvention de Fonctionnement	Subvention de Communication	Subvention totale pour 2013	Subvention versée en 2012
Amicale Boule Champagnolaise	274,83 €		274,83 €	271,59 €
Archers du Mont-Rivel	364,35 €		364,35 €	333,11 €
Association Cycliste Champa.	604,89 €		604,89 €	343,17 €
Basket Club Champagnole	1 946,10 €	6 068,90 €	8 015,00 €	8 015,00 €
Boxing Fitness Champagnole	424,03 €		424,03 €	388,74 €
Carreau Champagnolais	708,03 €		708,03 €	415,74 €
Champa' Bad	1 066,41 €		1 066,41 €	590,45 €
Champagnole Hand Ball	2 224,61 €	4 636,39 €	6 861,00 €	6 861,00 €
Champagnole Rugby	6 219,46 €	33 949,54 €	40 169,00 €	40 169,00 €
Escrime	644,41 €		644,41 €	533,47 €
Entente Jura Centre Athlétisme	1 714,53 €	223,93 €	1 938,46 €	1 938,46 €
Football Club Champagnole	7 094,19 €	30 130,81 €	37 225,00 €	37 225,00 €
Gym Passion	1 102,06 €		1 102,06 €	1 045,83 €
Judo Club Champagnole	1 758,48 €		1 758,48 €	2 698,27 €

Tennis Club	1 946,29 €		1 946,29 €	1 655,65 €
Tir Sportif	555,87 €		555,87 €	598,34 €
Twirling Club Les Campanelles	151,48 €		151,48 €	223,06 €
Total	28 800,00 €	75 009,57 €	103 809,57 €	103 305,88 €

#### **Clubs de Loisirs**

	Subvention de Fonctionnement	Subvention de Communication	Subvention totale pour 2013	Subvention versée en 2012
Argonautes du Jura	150,00 €		150,00 €	150,00 €
Aikido	150,00 €		150,00 €	150,00 €
Airsoft	150,00 €		150,00 €	
Association Paintball Champa.	150,00 €		150,00 €	150,00 €
Champa Tonus Club	150,00 €		150,00 €	150,00 €
Club Rando	150,00 €		150,00 €	150,00 €
Kutémichi	150,00 €		150,00 €	150,00 €
Tonic Attitude	150,00 €		150,00 €	150,00 €
Total	1 200,00 €		1 200,00 €	1 200,00 €

#### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

- Boxing Fitness Club : cette association a réalisé en 2012 un gala de boxe à Champagnole. Ce dernier n'a malheureusement pas rencontré le succès escompté. L'association doit faire face à un déficit dans le budget de cette manifestation. La Commission a pris connaissance du budget de l'événement, mais également du budget de l'association. Il est constaté la réelle volonté de créer des manifestations de qualité et l'ambition d'avoir sur la ville un club dynamique. Il est noté l'investissement du Président et de ses membres dans les diverses organisations : proposition d'une subvention exceptionnelle de 2000 euros.

- De plus, dans le cadre du sport scolaire, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € à la section football du lycée Paul-Emile Victor qui participera au mois de juin aux championnats de France de Futsal à TOULOUSE-MURET.

#### **DIVERS**

La participation financière attribuée à la course cycliste "Tour du Jura" dans le cadre du partenariat avec la ville de CHAMPAGNOLE est de 7000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'attribution de ces subventions.

## **DEVELOPPEMENT CULTUREL :**

### **. Subvention cinéma "Les Trois Républiques" :**

**Rapporteur : M. PERNOT**

En avril 2012, le gérant de la SARL "Les Trois Républiques" qui exploite le cinéma du même nom à CHAMPAGNOLE a déposé auprès de la Communauté de Communes "CHAMPAGNOLE, Porte du Haut-Jura" un dossier de demande de subvention pour la numérisation du complexe (13.700 €H.T. pour un investissement de 222.362 €H.T.) et pour la rénovation de la salle n° 1 (16.800 €H.T. pour un montant de travaux de 56.080 €H.T.).

Le 5 juin 2012, le Conseil Communautaire décidait à l'unanimité moins une abstention d'accorder la subvention sollicitée pour la numérisation du complexe, soit 13.700 €, après avoir pris connaissance du projet de financement qui était le suivant :

- Conseil National de la Cinématographie :	132.662 €
- Conseil Régional :	38.000 €
- Conseil Général :	15.000 €
- Communauté de Communes :	13.700 €
- Autofinancement :	23.000 €

Cependant, l'assemblée communautaire, le 25 septembre suivant, annulait sa décision, sur demande du Préfet, qui, dans un courrier en date du 15 juin, rappelait que la législation en vigueur ne prévoyait de telles aides que par les communes, départements et régions excluant toutes possibilités par les établissements publics.

C'est la raison pour laquelle la commune est sollicitée pour se substituer à la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins deux abstentions (Mme RAME, M. OLIVIER), décide d'attribuer une aide financière de 13.700 € à la SARL "Les Trois Républiques" concernant le projet de numérisation du complexe cinématographique.

---

## **FINANCES :**

### **. Comptes de gestion 2012 :**

**Rapporteur : M. BOUVET**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.



Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes administratifs du budget général et des services annexes sont identiques aux comptes de gestion présentés par le receveur municipal.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2012 au 31 Décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- Déclare que les comptes de gestion 2012 du budget général, du service de l'eau, de la régie de production d'électricité, du camping municipal, du restaurant municipal, de l'Oppidum et des lotissements communaux « les Champs Philibins », « Bief de Provelle », « les Gravières », « En Eclesches Sud », « les Liegettes », dressés pour l'exercice 2012 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

-----

. Comptes administratifs 2012 :

Rapporteur : M. BOUVET

Après avoir entendu les commentaires de Monsieur BOUVET, Adjoint délégué aux finances,

Le Conseil Municipal, après avoir constaté le retrait de Monsieur PERNOT, Maire, et après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 6 voix contre (Mmes GUICHARDIERE, JEUNET, RAME ; MM. BESSOT (p), DUPREZ, OLIVIER), approuve :

- le compte administratif de l'exercice 2012 du budget général (restes à réaliser compris) arrêté aux chiffres suivants :

	<b>Déficit</b>	<b>Excédent</b>	<b>Solde</b>
Fonctionnement		+ 1 177 973.65	+ 1 177 973.65
Investissement	- 590 801.02		- 590 801.02

- le compte administratif de l'exercice 2012 du service de l'eau arrêté aux chiffres suivants :

	<b>Déficit</b>	<b>Excédent</b>	<b>Solde</b>
Fonctionnement		+ 7 756.01	+ 7 756.01
Investissement		+ 23 017.03	+ 23 017.03

- le compte administratif de l'exercice 2012 de la régie municipale de production d'électricité arrêté aux chiffres suivants :

	<b>Déficit</b>	<b>Excédent</b>	<b>Solde</b>
Fonctionnement		+ 29 654.49	+ 29 654.49
Investissement		+ 97 408.86	+ 97 408.86

- le compte administratif de l'exercice 2012 du camping arrêté aux chiffres suivants :

	<b>Déficit</b>	<b>Excédent</b>	<b>Solde</b>
Fonctionnement		+ 41 665.12	+ 41 665.12
Investissement	- 81 696.20		- 81 696.20

- le compte administratif de l'exercice 2012 du restaurant municipal (restes à réaliser compris) arrêté aux chiffres suivants :

	<b>Déficit</b>	<b>Excédent</b>	<b>Solde</b>
Fonctionnement		+ 1 176.41	+ 1 176.41
Investissement		+ 31 082.06	+ 31 082.06

- le compte administratif de l'exercice 2012 de l'Oppidum arrêté aux chiffres suivants :

	<b>Déficit</b>	<b>Excédent</b>	<b>Solde</b>
Fonctionnement	0	0	0
Investissement		+ 5 823.60	+ 5 823.60

- le compte administratif de l'exercice 2012 du lotissement « les Champs Philibins » arrêté aux chiffres suivants :

	<b>Déficit</b>	<b>Excédent</b>	<b>Solde</b>
Fonctionnement		+ 175 171.50	+ 175 171.50
Investissement	- 151 345.86		- 151 345.86

- le compte administratif de l'exercice 2012 du lotissement « Bief de Provelle » arrêté aux chiffres suivants :

	<b>Déficit</b>	<b>Excédent</b>	<b>Solde</b>
Fonctionnement			
Investissement	- 34 711.50		- 34 711.50

- le compte administratif de l'exercice 2012 du lotissement « les gravières » arrêté aux chiffres suivants :

	<b>Déficit</b>	<b>Excédent</b>	<b>Solde</b>
Fonctionnement			
Investissement	- 250 650.46		- 250 650.46

- le compte administratif de l'exercice 2012 du lotissement «En Eclesches Sud » arrêté aux chiffres suivants :

	<b>Déficit</b>	<b>Excédent</b>	<b>Solde</b>
Fonctionnement	0	0	0
Investissement	0	0	0

- le compte administratif de l'exercice 2012 du lotissement «Les Liégettes » arrêté aux chiffres suivants :

	<b>Déficit</b>	<b>Excédent</b>	<b>Solde</b>
Fonctionnement	0	0	0
Investissement	0	0	0

-----

**Affectation des résultats 2012 budget ville :**

**Rapporteur : M. BOUVET**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 du budget ville,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif 2012 du budget ville a généré un excédent de fonctionnement de 1 069 512.65 €

Considérant les résultats antérieurs reportés de 108 461 € les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 1 177 973.65 €

Considérant que le compte administratif 2012 a généré un déficit d'investissement de 590 801.02 € après déduction des restes à réaliser 2012 (- 1 080 377 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 6 abstentions (Mmes GUICHARDIERE, JEUNET, RAME ; MM. BESSOT(p), DUPREZ, OLIVIER),

Décide d'affecter le résultat comme suit

**Affectation obligatoire**

- à l'apurement du déficit d'investissement antérieur (compte 1068) 590 801.02 €
- Solde disponible : 587 172.63 €
- affectation complémentaire à l'article 1068 560 000.00 €

- report à l'article 002 en recette de fonctionnement 27 172.63 €

**. Affectation des résultats budget service de l'eau :**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 du service de l'eau,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif 2012 du service de l'eau a généré un excédent de fonctionnement de 6 266.47 €

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 1 489.54 € et que les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 7 756.01 €

Considérant que le compte administratif 2012 a généré un excédent d'investissement de 23 017.03 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 6 abstentions (Mmes GUICHARDIERE, JEUNET, RAME ; MM. BESSOT(p), DUPREZ, OLIVIER),

Décide d'affecter le résultat comme suit

**Affectation obligatoire**

- à l'apurement du déficit d'investissement antérieur (compte 1068) :	0 €
- Solde disponible :	7 756.01 €
- affectation complémentaire en réserve (cpte 1068) :	7 756.01 €

-----

**. Affectation du résultat budget régie municipale d'électricité :**

Rapporteur : M. BOUVET

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 de la régie municipale de production d'électricité,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif 2012 de la régie municipale de production d'électricité a généré un excédent de fonctionnement de 29 654.49 €

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont nuls, le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 29 654.49 €

Considérant que le compte administratif 2012 a généré un excédent d'investissement de 97 408.86 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 6 abstentions (Mmes GUICHARDIERE, JEUNET, RAME ; MM. BESSOT(p), DUPREZ, OLIVIER),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

**Affectation obligatoire**

- à l'apurement du déficit d'investissement antérieur (compte 1068)	0 €
- Solde disponible :	29 654.49 €
- affectation complémentaire en réserve ( cpte 1068) :	29 654.49 €

-----

**. Affectation des résultats budget camping municipal :**

Rapporteur : M. BOUVET

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 du camping municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif 2012 du camping municipal a généré un excédent de fonctionnement de 41 665.12 €

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont nuls, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 41 665.12 €

Considérant que le compte administratif 2012 a généré un déficit d'investissement de 81 696.20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 6 abstentions (Mmes GUICHARDIERE, JEUNET, RAME ; MM. BESSOT(p), DUPREZ, OLIVIER),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

**Affectation obligatoire**

- à l'apurement du déficit d'investissement antérieur (compte 1068) :	41 665.12 €
---	-------------

-----

**. BP 2013 – décisions modificatives n° 1 :**

Rapporteur : M. BOUVET

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de M. BOUVET, Adjoint délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 6 abstentions (Mme GUICHARDIERE, JEUNET, RAME ; MM. BESSOT(p), DUPREZ, OLIVIER)

Approuve les décisions modificatives suivantes concernant l'exercice en cours :

## Feuillet 1 : décision modificative n° 1/2013 budget général :

BUDGET GENERAL									
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2013									
AFFECTATION DU RESULTAT 2012, INTEGRATION DES RESTES A REALISER 2012 ET OUVERTURE DE CREDITS									
									Feuillet n°1/9
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	article	service	libellé	Montant	chapitre	article	service	libellé	montant
20	2031	4127	Etudes complexe sportif municipal (2)	38 388	001	001	019	Excédent d'investissement reporté (1)	489 576
204	2042		Subvention pour la rénovation des façades (Fisac) (2)	7 092	10	1068	019	Excédent de fonct capitalisé (affectation du résultat 2012) (1)	1 150 801
204	204422	3142	Subvention d'équipement (numérisation des salles cinéma) (3)	13 700	024	024	0192	Produit des cessions (2)	500 000
21	2116	026	Aménagement de colomarbarium au cimetiere	45 000	024	024	0192	Produit des cessions (3)	-360 000
21	2117	8331	Bois et forêts (2)	5 011	024	024	0192	Produit des cessions (4)	200 000
21	2118	8331	Bois et forêts (3)	9 600	13	1323	4127	Subvention Département Complexe Sportif Municipal (2)	300 000
21	2118	8240	Acquisition de réserves foncières terrains (2)	41 523	13	1323	8222F	Subvention Département Aménagement de rond point (2)	15 000
21	2138	8240	Acquisition de réserves foncières bâtiments (2)	234 000	13	1328	4127	Subvention ligue foot amateur Complexe Sportif Municipal (2)	100 000
21	2138	8240	Acquisition de réserves foncières bâtiments (3)	70 000	13	1323	82226	Participation à l'aménagement du crassier (2)	100 000
21	2138	8240	Acquisition de réserves foncières bâtiments (4)	200 000	13	1328	02072	Subvention DGE/DETR pour la rénovation de la mairie (2)	154 418
23	2312	4127	Complexe Sportif Municipal (2)	1 988 882	13	1328	4127	Subvention DETR Complexe Sportif Municipal (2)	360 000
23	2313	0204	Ateliers municipaux (2)	5 370	13	1641	014	Emprunt à réaliser (2)	300 000
23	2313	02072	Rénovation de la mairie (2)	24 220	16	1641	014	Emprunt à réaliser (2)	650 000
23	2313	02090	Travaux divers bâtiments (2)	48 080	27	27636	5201	Remboursement du CCAS (2)	60 000
23	2313	0209c	Espace associatif (2)	16 500					
23	2313	2121	Travaux primaire h de ville (2)	23 421					
23	2313	832	Travaux éco-energie (2)	13 190					
23	2313	9320	Construction d'un Centre de Distribution Postale (2)	606 894					
23	2313	9320	Construction d'un Centre de Distribution Postale (3)	61 700					
23	2315	82200	Travaux de voirie diverses chaussées (2)	4 500					
23	2315	8222F	Aménagement de ronds points (2)	65 000					
23	2315	82226	Couverture du crassier (2)	497 727					
<b>TOTAL</b>				<b>4 019 795</b>	<b>TOTAL</b>				<b>4 019 795</b>
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	article	service	libellé	Montant	chapitre	article	service	libellé	montant
022	022	017	Dépenses imprévues (2)	27 172	002	002	019	Excédent de fonctionnement reporté (1)	27 172
<b>TOTAL</b>				<b>27 172</b>	<b>TOTAL</b>				<b>27 172</b>
<b>Commentaires</b>									
(1) Le compte administratif 2012 a généré un déficit d'investissement de 590 801.02 € (489 575.98- 1 080 377 € de restes à réaliser 2012) et un excédent de fonctionnement de 1 177 973.65 €, soit un résultat net de + 587 172.63 € qui est affecté pour 560 000 € en recette d'investissement (art 1068) et pour le solde soit 27 172 € en recettes de fonctionnement (art 002)									
(2) Intégration des restes à réaliser 2012 pour un montant de 3 619 795 € en dépense et de 2 539 418 € en recettes.									
(3) Sur les 560 000 € d'excédent d'investissement affectés (compte 1068) 360 000 € viennent réduire les crédits inscrits pour de vente de terrain (produit des cessions) et finance 200 000 € de dépenses nouvelles.									
(4) Financement de la première tranche de l'opération immobilière (lieu dit Champ du sec)									
				resultat cumulé 2012	1 667 549,00			200 000	ouverture de crédits 2013
				intégration restes à réaliser 2012	-1 080 377,00				
				excédent disponible (560 000 € en investissement et 27 172 € en fonctionnement)	587 172,00				

## Feuillet 2 : décision modificative n° 1/2013 budget service de l'eau :

BUDGET EAU									
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2013									
Affectation du résultat 2012									
									Feuillet n° 2/9
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant		
23	2315	Travaux sur le réseau (2)	30 773	001		Excédent d'investissement reporté (1)	23 017		
				10	1068	Excédent de fct capitalisé (affecté du résultat 2012) (2)	7 756		
27	2762	Transfert de créances (3) (TVA à reverser par le fermier)	6 032	27	2762	Transfert de créances (3) (TVA à reverser par le fermier)	6 032		
			<b>36 805</b>	<b>TOTAL</b>			<b>36 805</b>		
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant		
			<b>0</b>	<b>TOTAL</b>			<b>0</b>		
<b>Commentaires</b>									
La gestion 2012 s'est terminée par un excédent d'investissement de 23 017.03 € et un excédent de fonctionnement de 7 756.01 €, soit 30 773.04 €									
(1) L'excédent d'investissement se reporte à l'article 001 excédent d'investissement reporté.									
(2) L'excédent de fonctionnement 2012 est affecté en totalité à l'article 1068 pour financer les travaux d'investissement 2013									
(3) Concerne la TVA décomptée pour les travaux sur le réseau qui sera remboursée par le fermier en fin d'année.									

Feuillet 3 : décision modificative n° 1/2013 budget régie municipale de production d'électricité :

BUDGET DE LA REGIE MUNICIPALE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE							
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2013							
Affectation du résultat 2012							
						Feuillet n° 3/9	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
				001	001	Excédent d'investissement reporté (1)	97 409
				10	1068	Excédent de fct capitalisé (affect du résultat 2012) (2)	29 654
				16	1641	Emprunt nouveau (2)	-127 063
			<b>0</b>			<b>TOTAL</b>	<b>0</b>
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
			<b>0</b>			<b>TOTAL</b>	<b>0</b>
<u>Commentaires</u>							
(1) La gestion 2012 s'est terminée par un excédent d'investissement de 97 408,86 € et un excédent de fonctionnement de 29 654,49 €, soit 127 063,35 €.							
(2) L'excédent de fonctionnement 2012 est affecté pour la totalité à l'article 1068 pour financer les travaux d'investissement 2013 (en diminution de l'emprunt prévu au BP 2013)							

Feuillet 4 : décision modificative n° 1/2013 budget camping :

BUDGET CAMPING									
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2013									
Affectation du résultat 2012									
								Feuillet n° 4/9	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
001	001	95	Déficit d'investissement reporté (1)	81 696	10	1068	95	Excédent de fct capitalisé (affect résultat 12) (2)	41 665
						021	021	Virement de la section de fonctionnement	40 031
				<b>81 696</b>				<b>TOTAL</b>	<b>81 696</b>
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
023	023		Virement à la section d'investissement	40 031	70	70688	95	Redevance des campeurs (2)	40 031
				<b>40 031</b>				<b>TOTAL</b>	<b>40 031</b>
<u>Commentaires</u>									
(1) La gestion 2012 fait apparaître un déficit d'investissement de 81 696,20 € et un excédent de fonctionnement de 41 665,12 €, soit un déficit cumulé de 40 031,08 €.									
(2) Le déficit d'investissement est compensé par l'inscription d'une recette supplémentaire de 40 031 € à l'article 70688.									

Feuillet 5 : décision modificative n° 1/2013 budget restaurant :

BUDGET RESTAURANT									
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2013									
Affectation du résultat 2012									
									Feuillet n° 5/9
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
21	2188	020	Renouvellement de matériel divers (1)	31 082	001	001	020	Excédent d'investissement reporté (1)	62 582
	23	020	Travaux sur immo (1) (restes à réaliser 2012)	31 500					
				62 582				TOTAL	62 582
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
65	654	020	Perte sur créances irrécouvrables (2)	1 176	002	002	020	Excédent de fonctionnement reporté (2)	1 176
				TOTAL	1 176			TOTAL	1 176
<b>Commentaires</b>									
La gestion 2012 s'est terminée avec un excédent d'investissement de 62 582.06 € (1) et un excédent de fonctionnement de 1 176.41 € (2), soit un excédent global de 63 758.47 € ramené à 32 258.47 € déduction faite des restes à réaliser 2012 pour 31 500 €									
(1) Le résultat d'investissement excédentaire est reporté à l'article 001 en recette d'investissement, il est équilibré par l'inscription d'achat de matériels divers ainsi que des R.A.R. 2012.									

Feuillet 6 : décision modificative n° 1/2013 budget de l'Oppidum :

BUDGET OPPIDUM									
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2013									
Affectation du résultat 2012									
									Feuillet n° 6/9
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
21	2184	33	achat de mobilier divers (1)	5 824	001	001	33	Excédent d'investissement reporté (1)	5 824
				5 824				TOTAL	5 824
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
				TOTAL	0			TOTAL	0
<b>Commentaires</b>									
La gestion 2012 s'est terminée avec un excédent d'investissement de 5 823.60 € (1).									
Le résultat d'investissement excédentaire est reporté à l'article 001 en recette d'investissement, il est équilibré par l'inscription d'achat de mobilier.									



Feuillet 7 : décision modificative n° 1/2013 budget lotissement "Les Champs Philibins" :

BUDGET LOTISSEMENT LES CHAMPS PHILIBINS											
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2013											
Reprise du résultat 2012											
									Feuillet n° 7/9		
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT						
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant		
001	001	824	Déficit d'investissement reporté (1)	151 346	040	3355	824	Stock de travaux en cours	151 346		
040	3555	824	Stock de terrains aménagés	153 346	040	3555	824	Stock de terrains aménagés	153 346		
				<b>304 692</b>					<b>TOTAL</b>	<b>304 692</b>	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant		
042	7133	824	Variation de stock travaux en cours	151 346	002	002	824	Excédent de fonctionnement reporté (2)	175 171		
042	71355	824	Variation de stock terrains aménagés	153 346	042	71355	824	Variation de stock de terrains	153 346		
65	6522	824	Reversement de l'excédent	23 825							
				<b>TOTAL</b>	<b>328 517</b>					<b>TOTAL</b>	<b>328 517</b>
<b>Commentaires</b>											
La gestion 2012 s'est terminée avec un déficit d'investissement de 151 345,86 € (1) et un excédent de fonctionnement de 175 171,50 € (2), soit un excédent global de 23 825,64 €.											
Les résultats sont intégrés dans le BP 2013 et sont équilibrés par des opérations d'ordre aux chapitres 040 et 042 (variation des stock), le montant de l'excédent prévisionnel (23 825 €) est équilibré par l'inscription d'une dépense au chapitre 65, qui permettra le reversement de l'excédent final sur le budget principal.											
Le budget sera clôturé à l'issue de la vente de la dernière parcelle.											

Feuillet 8 : décision modificative n° 1/2013 budget lotissement "Bief de Provelle" :

BUDGET LOTISSEMENT BIEF DE PROVELLE											
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2013											
Reprise du résultat 2012											
									Feuillet n° 8/9		
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT						
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant		
001	001	824	Déficit d'investissement reporté (1)	34 712	040	3355	824	Stock de travaux en cours	34 712		
040	3555	824	Stock de terrains aménagés	39 712	040	3555	824	Stock de terrains aménagés	39 712		
				<b>74 424</b>					<b>TOTAL</b>	<b>74 424</b>	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant		
65	6522	824	Reversement de l'excédent	-34 712	042	71355	824	Variation de stock de terrains	39 712		
042	7133	824	Variation de stock travaux en cours	34 712							
042	71355	824	Variation de stock terrains aménagés	39 712							
				<b>TOTAL</b>	<b>39 712</b>					<b>TOTAL</b>	<b>39 712</b>
<b>Commentaires</b>											
La gestion 2012 s'est terminée avec un déficit d'investissement de 34 711,50 € (1), ce qui est normal aucune parcelle n'ayant été vendue en 2012.											
Le résultat est intégré dans le BP 2013 et est équilibré par des opérations d'ordre aux chapitres 040 et 042 (variation des stock), le montant du déficit prévisionnel (34 712 €) est équilibré par la réduction d'une dépense au chapitre 65 qui permet le reversement de l'excédent final sur le budget principal.											
Le budget sera clôturé à l'issue de la vente de la dernière parcelle.											

Feuillet 9 : décision modificative n° 1/2013 budget lotissement "Les Gravières" :

BUDGET LOTISSEMENT LES GRAVIERES										
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2013										
Reprise du résultat 2012										
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT					
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant	
001	001	824	Déficit d'investissement reporté (1)	250 651	021	021	824	Virement de la section de fonctionnement	250 651	
040	3355	824	Variation stock travaux en cours	250 651	040	3355	824	Variation de stock travaux en cours	250 651	
				<b>501 302</b>					<b>TOTAL</b>	<b>501 302</b>
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant	
042	7133	824	Variation de stock travaux en cours	250 651	042	7133	824	Variation de stock travaux en cours	250 651	
023	023	824	Variation de stock travaux en cours	250 651	70	7015	824	Vente de terrains aménagés	250 651	
				<b>TOTAL</b>					<b>TOTAL</b>	<b>501 302</b>
<i>Commentaires</i>										
La gestion 2012 s'est terminée avec un déficit d'investissement de 250 650,46 € (1), correspondant aux travaux de viabilisation réalisés en 2012, aucune parcelle n'a encore été vendue.										
Le résultat est intégré dans le BP 2013 et est équilibré par des opérations d'ordre aux chapitres 040 et 042 (variation des stock).										
Le budget sera clôturé à l'issue de la vente de la dernière parcelle.										

. Admissions en non valeur :

Rapporteur : M. BOUVET

Sur proposition du Receveur Municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

Après avis favorable de la commission des finances réunie le 13 mai dernier :

Concerne la Société IBERIS France (suite au jugement du 25/1/2013 du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif) :

Titres 1443/1605 de 2007.

Titres 80/131/401/493/751/906/1090/1146/1263/1339/1378/1813 de 2008

Titres 869/870/871/872/1107/1197/1244/1368 de 2009

Titres 85/406/492/719/879/1252/1343/1405/1430/1516 de 2010

Titre 6087 de 2011.

(Il s'agit de loyers impayés de novembre 2007 à décembre 2010 pour un montant de 16 664.36 €T.T.C (13 933.41 €H.T) ainsi que du remboursement des ordures ménagères 2008, 2009 et 2010 pour 190 € **soit un montant total de 16 854.36 €TTC).**

Après avis favorable de la commission « jeunesse animation communication » réunie le 16 mai dernier :

*Garderie/centre de loisirs (497.96 €)*

Titre 22 de 2010 d'un montant de 4.89 €pour des frais de garderie

Titre 1216 de 2011 d'un montant de 249.53 €pour des frais de garderie

Titre 143/96 de 2009 d'un montant de 243.54 €pour des activités du CAL.

Après avis favorable des commissions « vie scolaire » (réunie le 2 mai dernier)

*Divers services (118.40 €)*

Titre 1428 émis en 2010 d'un montant de 102 € pour une location de salle.  
Titre 1200 émis en 2011 d'un montant de 16.40 pour un droit de place (panneau)

*Cartes de transport scolaire (61.80 €)*

Titres 589 de 2006 et 950 de 2008 pour un montant de 30.45 €  
Titre 946 de 2008 pour un montant de 20.90 €  
Titre 947 de 2008 pour un montant de 10.45 €

*Restaurant scolaire (1295.54 €)*

Titre 1038 de 2005 pour un montant de 16.80 €  
Titre 578 de 2006 pour un montant de 10.05 €  
Titre 268 de 2007 pour un montant de 81.20 €  
Titre 233 de 2008 pour un montant de 24.40 €  
Titre 462 de 2009 pour un montant de 5.80 €  
Titres 391/490 de 2010, 250/251/252/326/327/328/470/471/472 pour 1 118.59 €  
Titres 156 et 234 de 2012 pour un montant de 12.20 €  
Titre 172 de 2012 pour un montant de 26.50 €

*Restaurant self (26.25 €)*

Titre 348 de 2007 pour un montant de 26.25 €

Soit un total global de 18 854.31 € les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits à l'article 6541 des budgets primitifs 2013 de la commune et du restaurant municipal.

-----

**. Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2012 :**

**Rapporteur : M. BOUVET**

L' article L 2241-1 du Code général des Collectivités Territoriales précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. »

La commission des finances, réunie le 13 mai dernier, a approuvé le tableau récapitulatif ci-dessous :

<b>BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS REALISEES AU COURS DE L'ANNE 2012</b>					
<b>ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2012</b>					
Nom du vendeur	situation du bien	surface	prix d'acquisition (frais d'acte inclus)	date de la délibération	date de la signature de l'acte
SCI BARONNE DELORT	AH 135 48b rue de la liberté	5 500 m2	56 583,30 €	29/11/2011	29/06/2012
OPH de Champagnole	AD 646 3 rue Jules Ferry	205 m2	680,03 €	16/12/2010	09/03/2012
M BROCARD	AW 13 ET 16 "à la praye"	NC	2 700,00 €	16/12/2010	31/05/2011
SBCP (société bâtiments Claude)	AH 523 Les artisans	136 m2	598,06 €	15/03/2011	19/10/2011
<b>TOTAL DES ACQUISITIONS 2012</b>		<b>5 841 m2</b>	<b>60 561,39 €</b>		
<b>CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2012</b>					
<b>BUDGET GENERAL</b>					
Nom de l'acquéreur	situation du bien	surface	prix de cession ht	date de la délibération	date de la signature de l'acte
Société CHAMDIS	AS 22/274/292 sous le crayout	16 380 m2	700 000,00 €	25/01/2012	09/02/2012
Société CRIDIS	AR 47 combettes de bises	4 630 m2	420 000,00 €	25/01/2012	23/02/2012
Société CM Immobilier	AE 266 champs de Bey	1 756 m2	52 680,00 €	15/03/2011	02/03/2012
Société ADANA	AE 18/20 rue B Delort/Gare (maison d'habitation + garage)	151 m2	48 000,00 €	29/05/2012	11/07/2012
SCI Schenmen	AD 653 Les eclesches	948 m2	28 440,00 €	29/05/2012	06/10/2012
M Carminati	lot n°7 lotissement "en champagne"	915 m2	33 031,50 €	13/10/2011	02/02/2012
M Metra/Mme Jacques	lot n°15 lotissement "en champagne"	763 m2	18 388,30 €	11/04/2012	03/08/2012
M Oeggerli	AD 630/631/632 en eclesches sud	706 m2	14 120,00 €	29/11/2011	21/02/2012
M Pemet	BD 640 en eclesches nord	165 m2	1 237,50 €	31/05/2011	16/11/2011
SCI Jeunet	cession à terme du crédit bail	2 625 m2	3 048,98 €	11/07/2011	24/11/2011
<b>TOTAL</b>		<b>29 039 m2</b>	<b>1 318 946,28 €</b>		
<b>BUDGET LOTISSEMENT LES CHAMPS PHILIBINS</b>					
M Bachbachi	lot n° 2	816 m2	24 480,00 €	11/07/2011	31/01/2012
M Jacques	lot n° 3	872 m2	21 800,00 €	11/07/2011	16/11/2011
M Kossaimi	lot n° 4	919 m2	22 975,00 €	11/07/2011	12/01/2012
M Bourny	lot n° 5	830 m2	24 900,00 €	11/07/2011	16/12/2011
M Lequitte	lot n° 7	1 028 m2	36 085,00 €	11/07/2011	24/11/2011
M Gacon	lot n° 9	1 185 m2	41 475,00 €	11/07/2011	16/12/2011
<b>TOTAL</b>		<b>5 650 m2</b>	<b>171 715,00 €</b>		
<b>BUDGET LOTISSEMENT EN ECLESCHES SUD (soldé en 2012)</b>					
M Bonjour/Mme Jacquo	lot n° 3	899 m2	22 550,00 €	29/11/2011	31/01/2012
LE BUDGET ANNEXE A ETE CLOTURE EN 2012, LES 3 PARCELLES ONT ETE VENDUES POUR UN MONTANT HT DE 86 861,24 €					
L'EXCEDENT NET DEGAGE S ELEVE A 34 065,99 € ET A ETE REVERSE DANS LE BUDGET PRINCIPAL (titre 1444 compte 7551)					
<b>BUDGET LOTISSEMENT LES LIEGETTES (soldé en 2012)</b>					
M Dahlinger	lot n° 1	1 135 m2	34 163,50 €	11/07/2011	22/12/2011
M Prudent	lot n° 2	1 077 m2	32 417,70 €	11/07/2011	31/01/2012
M Azoiovi	lot n° 3	1 055 m2	31 755,85 €	11/07/2011	18/05/2012
SCI powerbuildo	lot n° 4	1 013 m2	30 491,30 €	29/11/2011	03/05/2012
LE BUDGET ANNEXE A ETE CLOTURE EN 2012, LES 4 PARCELLES ONT ETE VENDUES POUR UN MONTANT HT DE 128 828,35 €					
L'EXCEDENT NET DEGAGE S ELEVE A 54 987,08 € ET A ETE REVERSE DANS LE BUDGET PRINCIPAL (titre 1443 compte 7551)					
<b>TOTAL DES VENTES 2012</b>		<b>39 868 m2</b>	<b>1 642 039,63 €</b>		

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des cessions et acquisitions réalisées par la commune au cours de l'année 2012.

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE :

### . Acquisition de la propriété "BOITARD-DAVID", rue Hermann Picaud :

Rapporteur : M. PERNOT

Lorsque l'occasion se présente, la commune se constitue des réserves foncières pour mettre en œuvre sa politique en matière d'habitat afin de reconquérir des habitants et d'augmenter ainsi le chiffre de la population.

L'opportunité d'acquérir un ensemble immobilier situé au sud du territoire, 7 rue Hermann Picaud, cadastré section AN n° 97p d'une surface d'environ 3,8 hectares, appartenant à Monsieur Georges BOITARD (ancienne propriété DAVID) permettrait de satisfaire cet objectif.

A l'exception d'un pavillon d'habitation qui serait proposé à la vente dans son état actuel (lot de 2786 m<sup>2</sup>), la surface de terrain mise en vente permettrait de réaliser, selon des simulations en cours, 21 à 24 parcelles.

Cette acquisition se ferait sur la base d'un montant de 600.000 €, chiffre inférieur à l'estimation des Domaines datant d'octobre 2012 (605.000 €), somme versée en trois ans par parts égales de 200.000 € en 2013, 2014 et 2015 après accord passé avec le propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'acquérir l'ensemble immobilier appartenant à Monsieur Georges BOITARD, domicilié 7 rue Hermann Picaud, aux conditions sus-visées et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires, notamment à signer l'acte notarié, ainsi que ceux relatifs aux transactions de la séance du 11 février 2013.

-----

### . Vente de terrain au Syndicat Mixte de la Papeterie :

Rapporteur : M. SAILLARD

Le 25 janvier 2012, le Conseil Municipal décidait de demander la distraction du régime forestier d'environ 500 m<sup>2</sup> de terrain afin de moderniser et d'agrandir les équipements de production d'eau potable de l'usine de la Papeterie à SIROD (construction d'un nouveau réservoir en lieu et place de réservoirs détruits). Ces travaux débordaient de l'emprise des installations actuelles et la distraction s'avérait obligatoire pour céder le terrain nécessaire appartenant à la commune au Syndicat Mixte de la Source de la Papeterie;

Cette formalité étant en passe d'être résolue et les travaux étant réalisés, la cession de terrain doit être formalisée. Le service des Domaines a estimé la valeur de ce terrain à 315 euros, prix demandé au syndicat mixte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de céder une parcelle de terrain communal de 578 m<sup>2</sup>, cadastrée section ZI n° 149p, située sur le territoire de la commune de SIROD, au Syndicat Mixte de la Source de la Papeterie pour un montant total de 315 € et d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié.

-----

**. Annulation de la vente de terrain à M. et Mme VOYENET :**

**Rapporteur : M. SAILLARD**

Le 21 novembre 2006, le Conseil Municipal décidait de vendre une parcelle de terrain de 362 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame VOYENET, domiciliés 92 rue Maurice Fumey-Badoz, pour agrandir le périmètre de leur résidence.

Pour diverses raisons cette transaction n'a jamais été réalisée et les intéressés ont demandé l'annulation de cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'annuler la délibération en date du 21 novembre 2006 relative à cette vente.

-----

**. Centre de Distribution Postale ; avenants aux marchés de travaux :**

**Rapporteur : M. SAILLARD**

Les travaux de construction du centre de distribution postale sont en cours. Le transfert du site du centre-ville est prévu dans un mois environ, ce qui permettra ensuite à la ville de prendre possession de tout l'espace situé aux abords de l'église.

Dans l'immédiat, plusieurs travaux modificatifs ou supplémentaires sont nécessaires à la bonne réalisation et fonctionnalité du nouveau centre de distribution postal conformément aux exigences de l'exploitant. Il convient donc de conclure les avenants aux marchés de travaux suivants :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant initial	Montant Avenant	Nouveau montant
8	Menuiserie alu	BAVOYSI	37 500.00 €	11 650.00	49 150.00
10	Plâtrerie peinture revêt. sols	REVER CHON	59 393.50 €	1 009.60	60 403.10
11	Plomberie	FILIPPI	8 902.00 €	3 228.80	12 130.80
13	Electricité VMC	GRAPPE	52 727.69 €	1 310.30	54 037.99

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au BP 2013, nature 2313, fonction 9320.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les avenants aux marchés de travaux et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

-----

**. Sécurité à proximité de l'école rue Jules Ferry ; marché de travaux :**

**Rapporteur : M. SAILLARD**

Il est prévu de réaliser des travaux d'aménagement de voirie afin d'améliorer la sécurité aux abords de l'école Jules Ferry : traversée sécurisée de l'avenue Voltaire avec îlot central face au débouché du chemin de Certaud, liaison jusqu'à l'école, plateau surélevé et zone 30 rue Jules Ferry devant l'école.

Ces travaux se dérouleront durant les vacances de l'été 2013.

Ce projet s'intègre dans la démarche menée par l'école sur les aspects suivants : incitation des élèves à venir à l'école à pied et sensibilisation à la sécurité routière.

Une consultation a été effectuée en vertu de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Après analyse, l'offre de la société SJE a été jugée la mieux-disante et il convient de conclure ce marché pour un montant de 44 924.00 € HT. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au BP 2013, chapitre 2315

Pour rappel, cette opération bénéficie d'une subvention du Conseil Général du Jura d'un montant de 12 256.20 € dans le cadre de la redistribution du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le marché avec l'entreprise SJE et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

---

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- M. DUPREZ fait observer que dans le procès-verbal du 16 avril dernier, la réponse à une question posée en fin de séance n'a pas été retranscrite. La correction sera apportée le cas échéant.

-----

- Mme GUICHARDIERE regrette de ne pouvoir remonter avant 2011 pour consulter les procès-verbaux du Conseil Municipal sur le site internet de la ville. Une vérification sera faite pour voir si l'on peut remonter plus loin dans le temps.

-----

- M. DUPREZ rappelle qu'il avait demandé à mettre sur le site internet la chanson de CHAMPAGNOLE. M. PERNOT précise qu'il faut trouver un chanteur afin de réaliser un enregistrement. Mlle MARTIN signale que cette chanson sera jouée par l'Harmonie Municipal lors du concert de la fête patronale et qu'il serait possible d'enregistrer une version instrumentale.

-----

- M. PERNOT a reçu une pétition des locataires des immeubles du quartier des Combettes qui protestent contre une régularisation très élevée des charges qui leur a été adressée par l'Office Public de l'Habitat au vu de l'augmentation des dépenses de chauffage. Des explications leur seront données et un échéancier de paiement pourra bien entendu leur être accordé.

-----

M. PERNOT tient à remercier tous les bénévoles du club du rugby pour l'organisation de la fête du centenaire du club. A ce sujet, M. BINDA remercie les services techniques et la police municipale pour l'aide apportée. M. PERNOT offre à ses collègues un ouvrage édité à cette occasion par le club de rugby et qui retrace l'histoire du club.

M. PERNOT offre également à l'ensemble des membres du Conseil Municipal une clé USB avec le logo de la ville de CHAMPAGNOLE.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 23 H 00.

Le Maire,

**Clément PERNOT**  
Conseiller Général